

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le 4 avril 2022 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1  
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2  
Loren Allen, conseiller n° 3  
Eddy Whitcher, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6  
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **VOIRIE**
  - 3.1. Ministère des Transports du Québec - Programme d'aide à la voirie local - Volet Rétablissement - Demande d'aide financière d'urgence pour la remise en état du chemin Paramount
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**083-0422**  
**AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général confirme que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil conformément à la loi.

L'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 30.

---

**084-0422**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée à l'unanimité

---

**085-0422**  
**VOIRIE**  
**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - PROGRAMME**  
**D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET RÉTABLISSEMENT -**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE POUR LA**  
**REMISE EN ÉTAT DU CHEMIN PARAMOUNT**

ATTENDU QUE des travaux d'urgence ont été réalisés sur le chemin Paramount en 2019 lors de la période de dégel, le chemin étant devenu impraticable pour la circulation;

ATTENDU QU'UNE interdiction des véhicules lourds durant le dégel a été mise en place;

ATTENDU l'arrivée de la Covid-19 en 2020;

ATTENDU QUE 11 juin 2021, la Municipalité a demandé l'ajout du chemin Paramount au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRRL) géré par la MRC de Brome-Missisquoi mais que les démarches concernant l'admissibilité de ce chemin ne seront pas connues avant la fin de la présente année;

ATTENDU que la dégradation accélérée du chemin Paramount ne permet pas d'attendre une autre année avant de réaliser des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest n'a pas la capacité financière de réaliser ce projet urgent sans subvention;

Attendu que plusieurs autres chemins tels que Stagecoach, Fuller, Argyll et Town Hall ont besoin d'interventions, mais que celles-ci ne sont pas de la même envergure et complexité que celles du chemin Paramount;

ATTENDU que la municipalité a reçu le 28 septembre 2021 l'étude géotechnique effectuée par la firme EXP pour le chemin Paramount;

Attendu que cette étude mentionne :

- Selon les renseignements obtenus, la municipalité de Bolton-Ouest désire reconstruire le chemin Paramount qui, en période de dégel, est en très mauvais état;
- Ce chemin, dont le tronçon étudié est d'une longueur approximative de 2,3 kilomètres, est situé en secteur montagneux entre les chemins Glen et des Hauteurs;
- Des recommandations pour la construction de la structure de chaussée impliquant un revêtement granulaire ainsi qu'un revêtement d'enrobés bitumineux ont été demandées;
- Les résultats des forages montrent que, de façon générale, l'épaisseur actuelle de la structure de chaussée était très variable (180 à 1 450 mm, pour une moyenne de près de 400 mm) et le plus souvent déficiente tant des points de vue structural que de protection contre le gel, et ce, plus particulièrement dans la partie nord du tronçon à l'étude (forages F-8 à F-14) où elle était particulièrement mince (moyenne de 325 mm) et localement suivie de sols organiques;
- De plus, aucun des échantillons constituant cette structure de chaussée qui ont été soumis à des essais ne rencontre les exigences granulométriques actuelles d'un matériau de type MG 20 (fondation) ou MG 112 (sous-fondation) et doivent être considérés comme étant gélifs (SM / GM);
- Que la reconstruction complète est recommandée.

ATTENDU QUE le chemin Paramount est la seule voie de circulation pour toutes les résidences situées au nord du chemin Paige, incluant le développement du Mont Gauvin situé à Saint-Étienne-de-Bolton;

ATTENDU QU'UN événement fortuit est survenu 11 mars 2022 après le passage de camions;

ATTENDU QUE la description de l'événement fortuit est présentée ci-dessous :

- La déformation sévère, excessive et anormalement rapide du chemin Paramount avant le début de la période de dégel (prévue le 21 mars 2022);
- L'obligation pour la municipalité à émettre, dès le 11 mars, un avis de fermeture du chemin Paramount aux camions non essentiel avant la période de dégel;
- L'obligation pour la municipalité de fermer en urgence le chemin Paramount à tous les camions, incluant le transport scolaire et la collecte des matières résiduelles, et ce, le 18 mars 2022 afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens;
- L'ajout de gravier en urgence ne suffit plus à maintenir le chemin carrossable;
- Les automobilistes risquent l'enlèvement et doivent zigzaguer afin de se rendre à leur résidence.

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le directeur général de la municipalité de Bolton-Ouest agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Pouliot  
APPUYÉ PAR Gilles Asselin  
ET RÉSOLU ET ADOPTÉ :

Que le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

**086-0422**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres via l'application Zoom.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

---

**087-0422**  
**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, I

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen  
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever l'assemblée. Il est 20h17.

---

Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Denis Vaillancourt  
Maire

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.